

Naši prevoditelji trenutno pripremaju jezičnu inačicu koju vidite.

Sljedeći jezici već su prevedeni.

Swipe to change

**bugarski****Traducteurs/Interprètes juridiques**

Bugarska

La Bulgarie ne dispose pas de base de données de traducteurs et d'interprètes.

À l'heure actuelle, il n'y a pas de base de données électronique établie des traducteurs et interprètes judiciaires. Cependant, des interprètes peuvent participer aux procédures judiciaires en qualité d'experts. Le statut des experts est exposé dans le règlement n°1 du 16 janvier 2008 relatif à l'enregistrement, la qualification et la rémunération des experts (arrêté par le Conseil supérieur de la magistrature, Prom SG 11/5 février 2008). Dans chaque juridiction, il y a une liste des personnes qui peuvent participer en qualité d'experts aux procédures judiciaires (y compris les traducteurs et les interprètes).

Des propositions pour l'inscription de spécialistes (y compris des traducteurs et des interprètes) sur les listes d'experts peuvent être faites par:

les ministères

les départements

les institutions

les municipalités

les organisations professionnelles et autres, et

les institutions scientifiques

Elles peuvent être adressées au président de la juridiction de district ou de la juridiction administrative concernée.

Dernière mise à jour: 09/03/2020

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Certaines pages de ce site présentant du contenu national sont actuellement mises à jour par les États membres, afin de tenir compte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. L'éventuel maintien de contenus ne tenant pas encore compte de ce retrait est involontaire et les corrections nécessaires seront apportées.